

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00595

CONTRATS DE REPRISE DES PAPIERS DE SORTE 1.11 ISSUS DU TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 59

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à Mme Françoise BERGER,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231115-D2023005950

Date de mise en ligne : 22 novembre 2023

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Bernard BONNET donne pouvoir à M. David FARA,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Kamel BOUCHOU, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Philippe DENIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Bernard LAGET,
M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 NOVEMBRE 2023

CONTRATS DE REPRISE DES PAPIERS DE SORTE 1.11 ISSUS DU TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés, Saint-Etienne Métropole, en tant que coordonnateur d'un groupement d'autorités concédantes constitué de 5 autres EPCI, a conclu auprès de la société TriValLoire, filiale de SUEZ, un contrat de délégation de service public pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et papiers.

Les déchets ménagers recyclables et papiers issus de la collecte sélective seront triés sur cette installation en 13 catégories :

- Papiers (1.11) ;
- Papiers bureautiques (2.06) ;
- Papiers-Cartons non Complexés (5.02) ;
- Papiers-Cartons Complexés (5.03) ;
- Papiers-Cartons Mêlés (1.02) ;
- Flux développement souple ;
- Flux PET clair (bouteilles et flacons) ;
- Emballages en plastique rigide PEHD / PP ;
- Flux Développement plastique rigide ;
- Emballages en acier ;
- Emballages en Aluminium ;
- Petits emballages en aluminium et souples.

Les refus de process, issus du tri ayant abouti à la constitution des catégories de matériaux triés, constituent la dernière catégorie.

Avant la mise en service industrielle de ce nouveau centre de tri, prévue au début de l'année 2024, le tri des déchets issus de la collecte sélective est assuré dans le cadre d'un contrat de prestation de service.

A l'issue du tri, les matériaux restent propriété de Saint-Etienne Métropole qui en assure la vente afin que ceux-ci soient recyclés ou valorisés.

Le contrat de vente des papiers 1.11 auprès de la société NORSKE SKOG se termine le 31 décembre 2023. Il convient donc de définir les modalités de vente des papiers 1.11 au-delà de cette date.

La société NORSKE SKOG étant la seule entité en France à pouvoir acheter des papiers, cette dernière a remis à Saint-Etienne Métropole une nouvelle offre de reprise pour le rachat et le recyclage des papiers 1.11 sur la papeterie située sur la commune de Golbey dans le département des Vosges.

NORSKE SKOG est une entreprise norvégienne. Son usine située à Golbey est le premier site de recyclage des papiers en France ; elle assure la consommation de 450 000 tonnes par an de papiers récupérés et la fabrication 580 000 tonnes par an de papier journal utilisé dans la publication de grands quotidiens de France et d'Europe.

L'offre proposée permet de poursuivre l'activité du service et de contractualiser auprès d'une entreprise qui garantit le recyclage des papiers sur le territoire Français, en capacité d'assurer une continuité de reprise et sans intermédiaire entre l'opération de tri et le consommateur final.

Elle présente également un prix de reprise intéressant, supérieur de 9 % au prix de reprise de l'ancien contrat (base mai 2023). Les prix de reprise mensuels seront ensuite révisés au regard des conditions économiques de rachat des papiers sur les marchés français et européen. En cas d'effondrement des cours, un prix plancher de reprise permet de garantir un niveau de recette minimum à Saint-Etienne Métropole.

Le niveau de recettes attendu est compris entre 220 000 et 350 000 € par an en fonction des quantités de papiers repris et du cours des matériaux.

La durée de contrat proposé est de 5 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

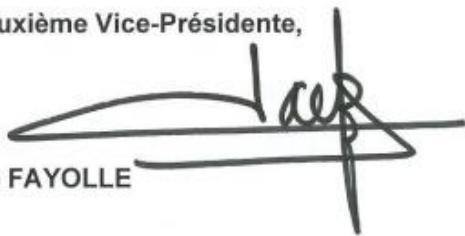
- **approuve le contrat de reprise ci-dessus mentionné avec la société NORSKE SKOG ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document relatif à l'application de ce contrat ;**
- **les recettes correspondantes seront imputées au budget Déchets chapitre 70 destination FILMU.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait
La secrétaire de Séance,


Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

La Deuxième Vice-Présidente,


Sylvie FAYOLLE